



Avis

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande N° 3A/2023/1426/174 a été introduite auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Demandeur : **Administration Communale de Schengen**
Objet : **Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules de la marque ATH-HEINL, du type ATH RG 5.5, avec le numéro de construction 17025 à Burmerange, 10, rue Auguste Liesch**
Commune : **Schengen**

Remerschen, le 08 mai 2023
le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber